

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 23 juin 2021 – 18h45

Salle du Conseil et visio conférence

REMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenu.e.s au Conseil d'arrondissement du 4^{ème} arrondissement de ce mercredi 23 juin 2021.

Le mercredi 23 juin 2021 à 18h45, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le jeudi 17 juin 2021 par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, se sont réunis dans la Salle du Conseil, et en visio-conférence.

Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Elodie TRIAS.

Je sou mets cette proposition au vote.

Nous allons faire comme d'habitude. Nous allons commencer par les opposés, c'est plus simple pour moi. Qui s'oppose ? Je ne vois personne ni n'entends personne. Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous laisse la parole Mme Trias pour procéder à l'appel nominal des élu.e.s. Allez-y.

ELODIE TRIAS :

Bonsoir à tous et toutes. Merci M. le Maire, je vais passer à l'appel nominal.

Présent.e.s :

- Rémi ZINCK
- Élodie TRIAS
- Samuel MECKLENBURG
- Aline GUITARD
- Laura ARNOD (excusée)
- Matthieu ARRONDEAU
- Marie-Agnès CABOT
- Alexandre CHEVALIER (excusé)
- Chloé VIDAL (excusée)
- Sylvie PALOMINO
- Yannick PAPAIX (excusé)
- Nadège BORRON (excusée)
- Loïc RIGAUD
- David KIMELFELD (absent)
- Anne PELLET

Absent.e.s excusé.e.s : 5

L'appel nominal est terminé.

REMI ZINCK

Merci Mme Trias. Mme Palomino vous avez souhaité prendre la parole en hommage à Mme Claire Batailler ex-proviseur de la cité St Exupéry. Je vous laisse la parole Mme. Je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO

Je vous remercie M. le Maire. Tout à fait, je tenais à avoir une parole d'hommage à ce conseil. Claire Batailler qui s'est battue, qui a eu lourde maladie, est décédée le 25 mai dernier. Cela a été vraiment une onde de choc. C'est quelqu'un qui s'est beaucoup investi, qui a été proviseure au lycée St Exupéry de 2015 à 2019. Elle a beaucoup donné dans sa mission. En même temps je rends hommage à tous ces proviseurs puisque nous avons perdu Mme Goudgil il n'y a pas très longtemps, qui ont donné énormément sur l'arrondissement et énormément pour les équipes d'enseignants et pour les élèves.

Mme Batailler était arrivée après un parcours de professeure de SVT puis de proviseure adjoint puis de proviseure à la Croix Rousse par choix. Elle a mené, elle a vécu en arrivant des choses difficiles, vous vous souvenez du drame que nous avons vécu sur ce lycée, de la perte de 2 lycéens. Elle a menée, je dirais, avec courage, en lien avec l'éducation nationale et nous avons travaillé avec elle, la transformation du collège en collège de secteur qui a été quelque chose de complexe sur le mandat précédent. Elle laisse effectivement, malgré une personnalité très discrète, une trace de son travail sur cet établissement, après la personnalité forte de M. Bastrenta et puis arrivé après elle, l'arrivée de M. Coutarel.

Je tenais à souligner le fait qu'elle a beaucoup apporté. Elle disait que son objectif a toujours été la réussite des élèves. C'était son objectif premier. Elle a énormément apporté à cet établissement et bien sûr c'est un établissement où il n'y a pas que des élèves croix-roussiens mais une grande partie quand même de jeunes qui sont issus de notre arrondissement et de Lyon. Je tenais vraiment à lui rendre hommage, à adresser mes sincères condoléances encore une fois à son mari, ses enfants et à ses proches. Elle aura marqué en tout cas le lycée St Exupéry, la Cité scolaire St Exupéry.

Merci M. le Maire.

REMI ZINCK

Merci Mme Palomino. Mesdames, Messieurs les élu.e.s je me permets de vous associer dans votre ensemble à cet hommage à Mme Batailler. Merci à tous, merci Mme Palomino.

Dans l'actualité de l'arrondissement, comme j'ai l'habitude de l'évoquer à chaque conseil, je voudrais faire un point aujourd'hui sur une séquence qui est en cours et qui est en voie d'achèvement, qui est, comme vous le savez, l'arrivée dans notre arrondissement d'un groupe de jeunes mineurs isolés qui se sont installés un temps dans le Square Ferrié et vous faire un petit point circonstancié de l'ensemble de ces étapes et de ce que nous avons pu faire.

Vendredi 28 mai en fin d'après-midi, même en début de soirée, j'ai reçu un appel d'un membre d'un collectif de défense de migrants qui m'a précisé que les discussions entre la Métropole et ce collectif sur l'accueil des mineurs isolés avaient échoué et que par conséquent ils avaient fait le choix de s'installer dans le Square Ferrié, de monter un campement dans le Square Ferrié, campement que chacun a pu voir.

Dès le lundi, à la suite du weekend, à mon niveau de maire d'arrondissement, j'ai pu mettre en place la collecte d'ordures ménagères, avec l'installation de bacs. La police municipale et nationale est passée pour sécuriser également ces jeunes qui étaient là, notamment par des rondes régulières, aussi en donnant leurs coordonnées téléphoniques aux encadrants de

manière à ce qu'ils puissent être joints en cas de problème. Une cellule s'est constituée entre le cabinet de M le maire de Lyon, Mme Runel, adjointe à l'action sociale et moi-même.

Le jeudi, en accord avec Mme Groperrin, vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de la gestion de l'eau, j'ai pu valider, comme c'est un équipement transféré le square Ferrié, la mise à disposition de l'eau par la Métropole, ce qui a été fait assez rapidement. Je remercie Mme Groperrin de sa diligence.

Le 11 juin, ne voyant pas de réponse, ni de la Préfecture ni de la Métropole, le collectif a décidé d'investir des bâtiments promis à la démolition appartenant à ICF, situés rue Denfert Rochereau. La semaine dernière, nous avons pu mettre à disposition des migrants, une salle de douche qui est actuellement dans le stade Coupet.

Et enfin, pour prendre le dossier par l'aspect humain je dirais, pas seulement par l'aspect administratif et judiciaire, le maire de Lyon a souhaité proposer des solutions d'hébergement. Un immeuble actuellement désaffecté a été proposé. Il se situe rue Paul Bert ; il y a plusieurs appartements et un local en rez-de-chaussée. Il y a également des appartements vacants à la résidence d'autonomie Marius Bertrand dans notre arrondissement.

Enfin, ce dimanche, sous la menace de l'orage, un lien a pu être établi entre la préfecture et la Ville de Lyon pour mettre à l'abri ces jeunes qui sont actuellement au gymnase Maurice Sèvre. Ils sont sous la gestion de la Croix Rouge. J'espère d'ailleurs que ce gymnase sera rapidement rendu à son utilisation habituelle, sportive.

(Coupure de courant dû à l'orage)

Je pense que tout le monde a pu se reconnecter. Excusez-nous, c'est l'orage qui nous a déconnecté et pas que nous visiblement car il y a d'autres conseils d'arrondissements dans la ville actuellement qui ont aussi été déconnectés.

Justement, je parlais d'orage le dimanche et du fait que nos jeunes migrants étaient au gymnase Maurice Scève et je disais à l'instant que j'espérais que cet espace pourrait rapidement être rendu à son utilisation habituelle.

Clairement j'ai eu le regret de n'avoir vu aucun membre de l'exécutif de la Métropole sur place. Pourtant la gestion des mineurs leur appartient. Que ce soit au square Ferrié ou dernièrement dans les locaux ICF. En effet, c'est les services de la mairie du 4, Mme Runel et moi-même qui avons géré cette situation de détresse en lien avec le cabinet du maire de Lyon. Je profite de cette intervention pour remercier M. le maire de Lyon pour sa gestion humaine de cette situation, Mme Runel pour son engagement à mes côtés dans la recherche de solutions concrètes, Mme Groperrin, vice-présidente en charge de la gestion de l'eau à la Métropole, les services de la mairie du 4 et bien sûr, comment les oublier, les habitantes et les habitants du 4^{ème} arrondissement qui ont montré encore une fois leur belle solidarité. Hélas, la situation économique, politique, démocratique de nombreux pays ne s'est pas améliorée. La sortie progressive de la crise Covid va à nouveau entraîner un déplacement de réfugiés dans notre pays et dans notre ville. Notre arrondissement a été en première ligne, pourtant il ne devrait pas être le seul à porter l'assistance nécessaire envers ces hommes et ces quelques femmes également. Je forme le souhait que la Métropole et l'ensemble des collectivités qui la compose, que la Métropole, comme elle l'a fait pendant la crise Covid, soit à nouveau en capacité de porter l'initiative et des actions fortes de solidarités vers les mineurs isolés qui ont choisi notre pays comme terre de refuge.

Je vous remercie, je sais qu'il y a des questions à ce sujet. On pourra les évoquer en fin de conseil.

On va donc commencer par les délibérations.

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu et du procès-verbal de la séance du 12 mai 2021.

Si personne n'a d'observation à présenter concernant leurs rédactions, je les mets aux voix.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ? Je ne vois, ni n'entends personne.

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Trias pour la délibération 129. A vous Mme Trias.

4-21-129 : Rapporteur ELODIE TRIAS

Objet : Exercice 2021 répartition de l'excédent de fonctionnement – Décision modificative 2021 n°1

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, j'espère que vous allez bien m'entendre car la connexion n'est pas très bonne.

Le Compte Administratif 2020 qui a été présenté lors du dernier conseil d'arrondissement au mois de mai faisait apparaître un excédent de clôture résultant de la comparaison entre les crédits initialement affectés pour l'exercice donné et les dépenses effectivement réalisées.

Cet excédent net s'élève à 62 441 euros. Cette délibération présente donc la ventilation de l'excédent dans les comptes gérés par la mairie d'arrondissement et selon ses besoins.

Il est donc proposé de le répartir suivant le tableau présenté dans le projet de délibération. Ce tableau reprend plusieurs postes :

- Les frais d'affranchissement pour 10 000 euros
- L'animation locale et les événements pour 22 441 euros
- L'animation de la participation citoyenne à hauteur de 10 000 euros
- L'investissement pour l'achat de matériels à hauteur de 20 000 euros

D'autre part, il convient d'affecter également l'intéressement à la location de la salle de la Ficelle à hauteur de 30% de la recette 2020 soit un montant de 5097 euros qui sera réparti en priorité sur les fluides et le gardiennage de cet équipement.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité

Mme Trias, pour le rapport 130 s'il vous plait.

4-21-1704-130 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon

La délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon.

Je vais vous présenter quelques éléments de contexte dans un premier temps :

Le code de l'environnement prévoit que dans chaque département le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs qui sont affectés par le bruit.

Les niveaux de nuisances sonores sont à prendre en compte pour la construction de bâtiments et aussi dans les prescriptions techniques de nature à les réduire.

Ce classement a pour principale conséquence une obligation de renforcement de l'isolation acoustique des constructions neuves et de leurs extensions ainsi que des établissements d'enseignement et de santé, des hôtels et des hébergements touristiques qui viendraient s'édifier dans ces secteurs.

La mise à jour de ce classement proposé dans le projet d'arrêté préfectoral fait l'objet d'une évolution conséquente des infrastructures classées qui s'explique à la fois par la baisse de trafic constatée depuis 2009, par la modification des vitesses réglementaires, ainsi que par l'évolution de la méthodologie de classement.

Cette obligation d'isolation acoustique renforcée sera donc sensiblement réduite à Lyon aux abords de nombreuses voies.

Le 4^e arrondissement est concerné par la mise à jour et par plusieurs déclassements. Je vais vous les citer. Il s'agit de :

- La Montée des Esses qui était en catégorie 4 et qui passera en catégorie 3
- Le Quai Joseph Gillet, du pont Schuman à la rue des Entrepôts, catégorie 4 à catégorie 3
- Le chemin de Serin de catégorie 4 à catégorie 3
- L'avenue de Birmingham après la sortie du tunnel de la Croix-Rousse jusqu'au quai Jaÿr, côté 9^{ème}, de catégorie 4 à catégorie 2 et la bretelle de l'avenue de Birmingham de catégorie 4 à catégorie 3.
- Le Pont Winston Churchill de catégorie 4 à catégorie 3
- La Montée de la Boucle de catégorie 4 à 3

Dans l'attente de retours sur les motifs de plusieurs déclassements et compte tenu des enjeux d'exposition et des évolutions non précisées sur le trafic à terme, la Ville de Lyon ne souhaite pas alléger les contraintes.

Je vous propose de voter pour cet avis réservé du conseil municipal concernant le projet d'arrêté préfectoral de révision du classement sonore.
J'en ai terminé.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

Qui vote contre ?

(Coupure de courant)

Voilà, vous êtes à nouveau tous et toutes connectés. On a retrouvé la communication. J'en étais aux voix du rapport 130 qui vient d'être présenté par Mme Trias concernant l'arrêté

préfectoral de mise à jour du classement sonore de mise à jour des infrastructures routières à Lyon. J'en étais au fait qu'il n'y avait personne qui votait contre. Je vais quand même reposer la question pour être bien sûr.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité

Pour le rapport 134, c'est encore à vous Mme Trias.

4-21-2207-134 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Lyon 4e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier bâti situé 55 rue Henri Gorjus appartenant à l'indivision Germain-Bastiani - EI 04231 - N° inventaires 04231 A 001 - 04231 B 001 - 04231 T 001-01 - Opération 04231001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Acquisitions foncières 2015-2020", programme 00020

La délibération 134 a pour objet l'acquisition foncière d'un emplacement réservé inscrit au PLU-H pour un montant de 2 740 000 € ainsi que les frais notariés estimés à 80 000 €. Ce tènement est situé au 55 rue Henri Gorjus, Il s'agit d'acquérir le terrain et donc de permettre une réserve d'espaces verts et de biodiversité dans un quartier qui s'est fortement densifié.

L'acquisition de cet espace végétalisé est une véritable opportunité pour préserver une continuité écologique et pour mailler davantage les liaisons vertes. Ce passage entre les rues Petrus Sambardier et Henri Gorjus, destiné à l'ensemble des habitants, permettra aussi aux collégiens de rejoindre la piscine Saint-Exupéry via un chemin vert, apaisé et sécurisé.

C'est un investissement important pour la Ville de Lyon en adéquation avec les objectifs de lutte contre les îlots de chaleur, d'apaisement de la ville et de protection du vivant.

Concernant le calendrier, les procédures notariales vont prendre plusieurs mois. Nous espérons pouvoir engager la concertation en septembre 2022.

Un financement au budget d'investissement a également été fléché pour un terrain de sports. Nous nous appuyerons sur les conclusions de la concertation pour lancer ensuite des études qui seront menées dans le courant de l'année 2023.

L'ensemble du projet est inscrit au budget d'investissement et sera donc livré au cours de ce mandat.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK

Merci Mme Trias. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vous avez dit. En effet c'est l'occasion d'avoir un véritable poumon vert au cœur de ce quartier qui a été énormément densifié au cours des années. La concertation permettra de déterminer l'usage. Je crois que nous tous qui habitons l'arrondissement, connaissons cet espace qui moi personnellement m'a longtemps fait rêver. Nous avons pu nous entretenir dernièrement, lors d'un diagnostic en marchant, avec les conseils de quartier, avec la propriétaire qui était à l'intérieur et elle a

eu soin pendant des années de porter une attention particulière à ces arbres. Il y a vraiment tout un ensemble de végétaux, d'arbres, de sujets qui sont particulièrement intéressants. Elle y tient beaucoup. On a pu aussi l'assurer que nous ferions au mieux pour cet espace. Rien d'autre à dire. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole sur ce tènement ? Qui marque vraiment quelque chose dans notre politique, c'est l'affirmation d'un changement par rapport à ce qui a pu être connu précédemment.

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole, non ? Si, Mme Palomino je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO

Oui effectivement nous sommes en tout cas avec David Kimelfeld ravis que cette acquisition ait pu se faire. C'était effectivement une bande importante de végétation entre la rue Sambardier et Henri Gorjus. Relier des espaces, comme vous l'avez dit... Il y a des établissements scolaires, la piscine etc. Même en termes de piétonisation et de sécurité dans un environnement apaisé, c'est important que ce projet puisse à un moment donné se faire. Là cela a été possible et on s'en réjouit. Vous avez, Mme Trias donné quelques éléments de calendrier, je vous en remercie. Est-ce que vous avez, comment dire, un petit peu plus de précision sur l'échéance de la faisabilité de ce projet ? Merci.

REMI ZINCK

Mme Trias, allez-y.

ELODIE TRIAS

Comme je vous le disais, il s'agit pour le moment d'acquérir le terrain. Cela va prendre encore quelques temps. Dans le courant de l'année prochaine nous engagerons une concertation sur l'utilisation de cet espace. Il y a également un terrain de sport qui est fléché puisque l'espace réservé était sur un espace vert ou sport. On se servira de la concertation justement pour voir l'usage qui sera fait de cet emplacement, enfin du tènement. Comme je vous le disais, il faudra après compter l'année suivante une année d'étude sans doute pour une livraison en fin de mandat.

REMI ZINCK

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

c'est donc adopté à l'unanimité.

Je vais passer à la délibération 131 dont je suis le rapporteur.

4-21-2403-131 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Les réponses de nos politiques sociales à la précarité reposent sur trois principes essentiels

- Investir dans la solidarité,
- Agir pour l'accès aux droits fondamentaux,
- Protéger ceux que le contexte social fragilise.

Pour le 4^e arrondissement, deux associations sont concernées par ces subventions :

AMAHC est une association pour une meilleure autonomie des personnes handicapées psychiques dans la cité.

VESTIBUS est une association qui collecte des vêtements et des couvertures pour les donner aux personnes sans domicile

4000€ pour l'AHMAC et 1000€ pour VESTIBUS.

Je vais voir s'il y a des questions. Mme Palomino, une demande d'intervention, je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO

Très rapidement. Simplement, je voulais en profiter pour féliciter ces associations pour le travail doublement mené je dirai dans ce contexte très compliqué. C'est bien que la Ville de Lyon continue à les soutenir. Et je rajouterai juste, même si son siège n'est pas dans le 4^{ème}, les Restaurants du Cœur qui ont mené sur l'arrondissement un travail aussi remarquable et qui sont liés dans la délibération par leur siège social.

REMI ZINCK

Merci Mme Palomino. S'il n'y a pas d'autres prises de paroles je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vais passer la parole à Mme Aline Guitard pour la délibération 132. Allez-y.

4-21-2474-132 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023

Merci M le Maire.

Cette délibération, qui est finalement dans la continuité de la précédente concernant l'aide aux plus fragiles, me permet une fois de plus un focus sur l'état du logement, et en particulier du logement social, sur notre Ville et donc sur notre arrondissement.

Nous le savons, les difficultés d'accès au logement pour les plus démunis ne cessent de croître sur notre territoire, avec l'augmentation globale des loyers et la très forte tension du marché locatif, que l'on parle de locatif privé ou de locatif social.

Au 31 décembre 2020, plus de 30 000 ménages demandaient un logement social à Lyon. C'est énorme et pourtant, nous le savons, parce que nous l'avons déjà évoqué ici, ils sont encore plus nombreux à être éligibles au logement social.

Face à cette demande d'ampleur, la marge de manœuvre de la Ville est faible, faute de logements sociaux suffisants. A titre d'exemple, face à ces 30 000 demandes, la Ville a proposé environ 160 logements (entre les dédites et les constructions neuves qui ont été livrées).

Pour notre part, sur le 4^{ème} arrondissement, nous avons eu à gérer en moins d'un an de mandat 6 logements (2 dédites et 4 livraisons) ... pour plusieurs dizaines de familles prioritaires !

Dans ce cadre, la mairie d'arrondissement est l'un des 10 guichets d'accueil logement de la Ville : des agents y assurent, avec une grande efficacité et beaucoup d'énergie et de conscience, l'information et l'aide pour l'accès au parc social des habitants qui les sollicitent.

Mais cette action ne couvre qu'une part du champ de l'aide à l'accès au logement.

L'ALPIL quant à elle, déploie son action sur un champ plus large puisqu'elle accompagne les habitants en amont du dépôt de leur demande de logement social mais aussi dans la lutte contre l'habitat indigne, dans l'aide au maintien dans le logement, qu'il soit privé ou social, avec un travail sur la prévention des expulsions locatives et enfin dans le soutien et l'accompagnement des personnes privées de logement. Elle gère notamment la permanence APPEL qui permet d'aider les ménages menacés d'expulsion, quel qu'en soit le motif, en les faisant bénéficier des conseils d'un avocat, d'un travailleur social et d'un professionnel de l'insertion par le logement. En 2019, ce sont 94 permanences qui se sont tenues sur la Ville pour 545 ménages accompagnés au total.

Vous le comprenez, le travail de l'ALPIL est totalement complémentaire de celui mené par la Ville de Lyon, par la Métropole et par d'autres structures associatives. En ce qui concerne notre arrondissement par la mairie d'arrondissement du 4^{ème}.

C'est la raison pour laquelle la Ville travaille avec l'ALPIL et la raison pour laquelle cette association intervient à la fois aux côtés des habitants, comme je viens de le dire mais aussi aux côtés des institutions, en participant à différentes commissions à l'échelle des territoires de la Métropole.

La présente Convention engage la Ville de Lyon, aux côtés de la Métropole, de l'Etat, de l'ANAH et de la CAF, dans un financement pérenne de l'ALPIL en échange de quoi l'association s'engage non seulement à poursuivre son activité auprès des habitants, mais aussi à développer la complémentarité de son action avec celle des mairies d'arrondissement. C'est un outil précieux au service des lyonnaises et des lyonnais, c'est pourquoi je vous invite à approuver cette délibération.

REMI ZINCK

Merci Mme Guitard. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions. Je ne crois pas. Je vais mettre cette délibération aux votes.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne

C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Toujours Mme Guitard pour la délibération 133.

4-21-2413-133 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 732 503 € pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 13 rue Henon à Lyon 4^{ème}

Ce second rapport complète mon propos précédent. C'est un classique de nos débats sur le logement social et nous en avons déjà examiné plusieurs au cours de l'année écoulée.

Pour faire bref : la société HLM Sollar a sollicité la garantie de la Ville de Lyon pour plusieurs emprunts afin d'acheter un immeuble situé 13 rue Hénon.

Comme nous l'avons déjà vu, cette procédure permet aux bailleurs d'acquérir du foncier ou, comme c'est le cas rue Hénon, du bâti, pour en faire du logement social. C'est évidemment son premier aspect positif, en particulier sur notre arrondissement toujours déficitaire en logements sociaux.

Par ailleurs, et c'est le second aspect positif de ce type de convention entre les bailleurs et la Ville, nous sommes dès lors réservataires d'un pourcentage des logements sociaux ainsi acquis ou construits.

Et compte tenu de notre déficit, c'est important.

En conséquence, je vous invite à approuver ce rapport.

REMI ZINCK

Je n'ai pas enregistré de demande de parole, donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M. Arrondeau pour la délibération 135

4-21-2500-135 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions

Merci M le Maire, cher.es collègues. Nous délibérons ce soir sur l'attribution de subventions aux associations incontournables de la Ville de Lyon. L'UCAM situé à Monplaisir et Lyon Côté Croix Rousse.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler de l'association Lyon Côté Croix Rousse au sein de ce conseil. Je souhaite dire ce soir que je mesure la chance que nous avons d'avoir sur notre territoire une organisation professionnelle aussi constructive, en capacité d'organiser des événements d'ampleur et d'être force de proposition. Cela m'importe aussi de saluer la volonté de Lyon Côté Croix Rousse de s'intégrer d'avantage à la vie démocratique de l'arrondissement. Elle a initié un rapprochement avec les comités de quartier. Et par l'intermédiaire de sa présidente Valérie Robin, elle a souhaité aujourd'hui, lors du comité d'initiative et de consultation de l'arrondissement, nous interpeller sur l'emploi des jeunes dans notre quartier et proposer de travailler collectivement avec des partenaires de l'emploi de l'insertion et la mise en place d'actions en faveur de l'emploi de proximité.

Ce que nous avons déjà d'ores et déjà commencé à faire dans l'organisation d'un forum dédié à l'emploi à la jeunesse le 15 juin, à la salle de la Ficelle et en proposant ce samedi matin devant la mairie un échange avec les habitants en présence de la mission locale.

Au-delà des enjeux de promotion, de l'animation, de diversités commerciales, il s'agit aussi de soutenir les objectifs en matière de transition écologique et de transformation numérique que l'association s'est fixée pour accompagner ses 160 adhérents.

Une subvention de 30 000€ est importante à plusieurs titres. D'abord pour la pérennité de l'association qui, comme toutes les organisations, a été mise en difficulté par la crise économique et sanitaire que nous traversons. Pour l'animation, la vitalité de notre quartier et aussi pour notre politique d'accompagnement à la transition des acteurs économiques locaux que nous entendons mener. Je vous invite donc à voter favorablement ce rapport. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci M. Arrondeau. Mme Pellet vous avez une demande de prise de parole. Allez-y, je vous en prie.

ANNE PELLET

Oui, je voulais aussi saluer le travail de Lyon Côté Croix Rousse et en particulier Valérie Robin qui préside de manière très dynamique cette très belle association que peuvent nous envier pas mal de territoires d'ailleurs, avec 170 commerçants qui participent. J'ai noté en fait que cela fait une dizaine d'années qu'ils sont abonnés à cette somme de 30 000€ et je me demandais si ce n'était pas justement le moment de regarder dans nos budgets comment augmenter cette part, surtout après ce qu'ont vécu les commerçants et je pense qu'ils ont été impactés par la crise et leurs facilités de financement de leurs structures ont dû être légèrement, voir pas mal amputées. Et puis, parce que je pense que depuis 10 ans, il y a des frais qui sont de plus en plus lourds avec tous les gens qu'ils font travailler pour animer la ville, ne serait-ce que pour la fête des Lumières par exemple. Donc je voudrais savoir s'il n'y avait pas une possibilité d'allonger ce budget-là. Je pense que ce sera trop court, peut-être faut-il prévoir d'aller plus loin une prochaine fois.

MATTHIEU ARRONDEAU

Pour répondre à Mme Pellet, il y a une réflexion qui est en cours sur l'appui aux associations de commerçants. Il y a un budget constant sur cette année, probablement l'année prochaine aussi. Le fait est qu'il y a des structures qui sont en train de se créer sur tous les arrondissements. Le budget global de la Ville de Lyon en soutien à l'action collective des commerçants a augmenté. L'idée aussi c'est de pouvoir soutenir des projets émanant de structures sur d'autres arrondissements, notamment leur constitution, la construction de forces collectives dans des arrondissements qui sont un peu moins dotés.

Effectivement, beaucoup de territoires nous envient la vitalité et la force de cette association. Pour l'instant, on est à budget constant. Il y a des réflexions qui sont en cours et on vous tiendra forcément au courant sur comment on imaginera l'appui de la Ville de Lyon à cette association.

REMI ZINCK

Merci M Arrondeau pour cette réponse. S'il n'y a pas d'autres interventions je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M Mecklenburg pour la délibération 136.

4-21-2423-136 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 382 000 €.

Approbation de conventions

Bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer d'aller à l'essentiel puisque je vais vous présenter une série de délibérations qui concernent des subventions de fonctionnement à diverses associations culturelles.

Le cadre général, conformément à notre plan de mandat, l'engagement dès 2021 et pour les années à venir, est de soutenir en priorité les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) opèrent un effet levier qui nous est indispensable. Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, les montants des subventions proposées a été largement revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes. Aussi, en ce qui concerne le théâtre, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune des 54 structures retenues pour un montant global de 382 000 € parmi lesquelles sont implantées dans le 4e arrondissement :

La Compagnie du Sabir pour 1500 euros

La Compagnie des non-alignés pour 5000 euros

La Compagnie colonie Bakakai pour 3000 euros

La Compagnie Fenil Hirsute pour 5000 euros

La Compagnie Seconde Tigre pour 5000 euros

Je vous remercie

REMI ZINCK

Merci M Mecklenburg, est ce qu'il y a des demandes d'interventions sur cette délibération ?

Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. M. Rigaud ? Allez-y.

LOIC RIGAUD

Oui merci M le Maire. Je souhaite intervenir sur la totalité des délibérations. Est-ce que vous souhaitez que je le fasse maintenant ou plus tard ?

REMI ZINCK

C'est-à-dire sur la totalité ? Oui bien sûr, allez-y.

LOIC RIGAUD

Merci. Cher.es collègues. Ces délibérations signent le lancement d'une politique culturelle ambitieuse et renouvelée portée par la Ville de Lyon et par son adjointe au Maire déléguée à la culture Nathalie Perrin Gilbert en concertation avec les acteurs du territoire. Ambitieuse et renouvelée à plus d'un titre, une volonté politique de la part de Nathalie Perrin Gilbert de soutenir la création et l'émergence artistique lyonnaise. Les équipes artistiques bénéficieront de moyens renforcés. Vous en avez parlé Samuel, juste avant. Près de 210 000 € supplémentaires aux compagnies émergentes confirmées. Les acteurs de l'émergence, scènes découvertes et centres d'arts et lieux de résidence seront davantage soutenus avec une hausse de budget de plus de 115 000€. Un rééquilibrage des budgets artistiques avec une aide accrue aux musiques actuelles, aux arts visuels et au cinéma. Un soutien à plusieurs événements « utopistes », « Sens Interdit », « Lyon BD », « Peinture Fraîche », « Woodstower » « festivals de cinéma ». Au-delà de ces réorientations programmatiques, ces délibérations portées par Mme Nathalie Perrin Gilbert relèvent d'une volonté de rendre la culture accessible à toutes et à tous. Au premier chef, en œuvrant sur la parité homme-femme au sein des services culturels. En second lieu, en soutenant les acteurs culturels qui participent activement à la vie de la cité, via leur ancrage local ou encore des actions culturelles diversifiées pour toucher tous les publics.

Enfin, une attention plus particulière à la rémunération d'artistes, à la création d'emplois culturels est portée. Notre arrondissement est bien entendu concerné en premier lieu par ces délibérations qui, au-delà des grosses infrastructures bien connues, vient soutenir des lieux de diffusion de quartier comme l'Aquarium Café, L'Agend'Art, mais aussi AFX qui organise des concerts. Au total c'est 171 structures qui seront soutenues en 2021, contre 136 en 2020, pour 130 qui seront présentées au Conseil Municipal le 18 juillet prochain et 75 qui verront leurs budgets revalorisés à la hausse en 2019.

Vous l'aurez compris, les élu.es du groupe Lyon en Commun sont heureux de donner un avis favorable à l'ensemble de ces délibérations portant sur la culture et portées par mon collègue.

SAMUEL MECKLENBURG

Merci Loïc. Tu as un peu gâché l'effet de surprise. Effectivement, c'est le souhait de l'adjointe et j'en suis vraiment très heureux. On souffre depuis très longtemps à la Ville de Lyon de privilégier les structures qui diffusent les productions artistiques et bien moins ceux qui les produisent et effectivement on va progressivement aller vers un rééquilibrage. C'est une première phase pour aller vers quelque chose de plus harmonieux à l'intérieur des disciplines. En ce qui concerne les directions des établissements culturels et leur conseil d'administration on va aussi être très incitatif sur les questions de parité. Je vais poursuivre l'égrenage sur les différents champs artistiques. Mais M le Maire, il faut d'abord mettre cette délibération aux voix.

REMI ZINCK

Et nous verrons bien ce que voterons les élu.es du groupe Lyon en Commun au Conseil Municipal puisqu'il se trouve là-bas.

Pour la délibération 136, qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne
Adopté à l'unanimité.

Toujours à vous M Mecklenburg pour la 137.

4-21-2427-137 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 € - enveloppe FIMA - Approbation de conventions

En ce qui concerne notre arrondissement, j'ai cette fois le plaisir de vous proposer de donner une suite favorable aux attributions de subventions suivante :

15 000 à Agend'Arts

22 000 euros à AFX

3 000 euros à La Compagnie Girouette

3 000 euros aux Bisons Ravis, que nous accueillons à la maison des associations.

3000 euros à Pygmophone

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Pas de demande d'intervention ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Pour le 138 M Mecklenburg, c'est toujours à vous.

4-21-2428-138 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 € – enveloppe «Casino» - Approbation de conventions

Pour ce qui concerne le 4^e, il s'agit de soutenir les structures suivants :

Emelthée pour 4000 euros

Le groupe des musiques vivante de Lyon, le GMVL pour 5000 euros, dont le festival « Onde Croisée » se tiendra d'ailleurs les 3 et 4 juillet prochain à la Villa Gillet, une table ronde fort intéressante que je vous recommande M le maire.

Les Nouveaux Caractères pour 7000 euros

Et les amis du Quatuor Debussy, que nous avons eu le plaisir d'entendre ce 21 juin dernier pour la fête de la musique, à hauteur de 15 000 euros.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci de vous soucier de mes sorties culturelles. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vais mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Toujours à vous M Mecklenburg pour la 139

4-21-2429-139 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 157 000 € Approbation d'une convention

Je sollicite votre approbation notamment vis à vis des structures ci-dessous présentes sur notre arrondissement.

L'excellent Aquarium Ciné-café pour un montant de 10 000 euros

L'association « Ca presse » qui organisera en novembre sa 3e édition des « rencontres du dessin de presse » bien connu à la Croix-Rousse où il naquit, pour un montant de 3000 euros. L'association Documents d'Artiste et sa très précieuse et riche plateforme

documentaire, relais entre la création, le milieu professionnel et les publics, pour 2000 euros.

REMI ZINCK

Merci M Mecklenburg. Pas de demandes d'interventions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Nous sommes à la 140, on vient de la faire ?

SAMUEL MECKLENBURG

Non, on y est.

4-21-2431-140 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 231 000 €. Approbation de conventions

Notre arrondissement compte, parmi les structures que nous souhaitons subventionner :

La Compagnie Corps au Bord pour 3000 euros

La compagnie Maiouidanse Arts pour 3000 euros

La compagnie ES pour 8000 euros

La compagnie Stylistik pour 5000 euros

La compagnie Mâ pour 2000 euros

Je vous propose donc d'y donner un avis favorable.

REMI ZINCK

Pas de demandes d'interventions ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité

La délibération 141 s'il vous plait.

4-21-2483-141 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 € – enveloppe « fonctionnement école de musique » et Casino

Nous comptons sur notre arrondissement l'Ecole Lyonnaise des Cuivres hébergée à la Maison des Associations pour laquelle nous vous proposons d'attribuer un montant de 4000 euros. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci. Pas de demandes d'interventions ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité

La 142, M. Mecklenburg

4-21-2450-142 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros

Le monde associatif concourt largement à l'animation des quartiers de notre ville. Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations ou en proposant des services. Les associations lyonnaises répondent aux besoins de proximité des habitants, tout en favorisant la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture au monde extérieur, mais tout ceci vous le savez déjà.

C'est dans ce cadre qu'interviennent également les associations œuvrant tout particulièrement en direction de la jeunesse. La Ville de Lyon souhaite promouvoir la vie associative et ainsi soutenir des actions et des projets locaux qui, d'une part favorisent la vie associative, l'engagement et le bénévolat et d'autre part mobilisent la jeunesse autour des enjeux d'accès aux droits, au numérique, aux loisirs et à l'éco-citoyenneté.

Je souhaite attirer votre attention sur deux associations pour lesquelles l'attribution de subventions est une nouveauté :

Anciela qui se positionne comme un pôle incontournable en terme d'action de communication, de sensibilisation, d'information, d'éducation et démarches d'accompagnement des initiatives citoyennes et associatives en faveur de la transition écologique et solidaire. Nous vous proposons d'approuver en sa faveur une subvention de 7500 euros contre 0 l'année précédente.

France Bénévolat Lyon Rhône qui informe, accueille et oriente les bénévoles par une approche personnalisée et une connaissance très approfondie du milieu associatif local.

Nous vous proposons d'approuver en sa faveur une subvention nouvelle de 4500 euros.
Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci. On me signale une demande d'intervention de M Rigaud ?

LOIC RIGAUD

Oui s'il vous plait. Une observation sur ce dossier concernant les subventions allouées aux scouts de France et aux éclaireurs Israélites. Le scoutisme est une activité très positive pour notre jeunesse, découverte de la nature, apprentissage de l'autonomie, de la vie en groupe. Néanmoins, je tiens à rappeler, au nom du groupe Lyon en Commun l'importance que nous accordons à l'égal accès de tous les enfants à des activités de qualité où la vie collective de groupe s'appuie sur les principes de laïcité républicaine et de la mixité fille-garçon à tous les moments éducatifs. Aussi nous nous étonnons de l'absence de rapport attribuant une subvention aux éclaireurs de France, mouvement laïc de scoutisme français et qui participe pourtant à l'éducation des futur.es citoyen.nes de demain.

Pourtant les éclaireurs, éclaireuses de France ont récemment posé un dossier de demande de subvention auprès de la délégation de la jeunesse sans succès. Les élu.es d'arrondissement délégué.es à la jeunesse, dont vous faites partie chers collègues et je vous en remercie, ont unanimement soutenu la nécessité de soutenir le développement de ces associations d'éducation populaire essentielles.

Je me permets de dire deux mots du groupe Croix Roussien des éclaireurs de France qui existe depuis 2015 sur notre arrondissement. Le groupe compte actuellement plus de 80 membres. Une soixantaine de jeunes et 20 encadrants, tous bénévoles. L'association participe à la formation des encadrants en aidant le financement des formations des BAFA, des BFD. Et c'est plus de 35 jours par an d'activités qui sont proposés aux jeunes de 8 à 18 ans autour des valeurs de l'écologie, de citoyenneté, d'autogestion, d'autonomie, de participation à la vie collective de la cité et de solidarité. Pour démontrer en amont la dynamique des éclaireurs et éclaireuses de France actuellement et plus largement du scoutisme sur la Croix Rousse et sur la Ville, il y a actuellement sur la Croix Rousse plus de 100 jeunes en liste d'attente pour pouvoir participer aux activités. Un manque de structure de la part des éclaireurs qui auraient aimé avoir, ils auraient aimé obtenir un soutien de la Ville pour cela. Un souhait que notre mairie d'arrondissement, que notre majorité porte aussi auprès de la mairie centrale. Voilà un soutien important aux éclaireurs-éclaireuses de France qui puissent voir aussi subventionner l'activité auprès des 60 jeunes de l'arrondissement, mais aussi pour pouvoir apporter une offre d'activité à tous les autres qui sont en liste d'attente. Et c'est bien dommage. En l'absence de réponse de la délégation Jeunesse et vie associative, suite aux questions de notre groupe politique, nous donnerons un avis favorable à la délibération tout en donnant des réserves sur ce dossier.
Je vous remercie.

SAMUEL MECKLENBURG

Est-ce que je réponds à M Rigaud ?

REMI ZINCK

Si vous le souhaitez. Ce n'est pas obligatoire. Mais si vous le souhaitez.

SAMUEL MECKLENBURG

La demande est déposée dans le cadre de l'AIA, je vous l'avais précisé M Rigaud, elle n'a pas pu aboutir puisque des critères ont été établis qui sont assez, comment dire, qui ont été construits avec les différents adjoints de chaque mairie et qui étaient en quelque sorte taillés sur mesure pour des structures d'éducation populaire telles qu'on les connaît actuellement, telles qu'elles sont subventionnées actuellement et évidemment le dossier des éclaireurs a obtenu une grande attention. Tout le mérite que vous leur portez, je le partage aussi. Le dossier est bien sûr à l'étude. L'AIA s'est engagée à l'étudier et à rentrer en échange avec le groupe des éclaireurs pour trouver un moyen de les soutenir de manière financière. C'est quelque chose qui est en bonne voie mais qui néanmoins n'a pas pu se mettre en place de façon précipitée dans le cadre des échanges qu'on a pu avoir sur l'AIA.

REMI ZINCK

Merci pour cette réponse. S'il n'a pas d'autre demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité

Nous passons au rapport 143 M Mecklenburg.

4-21-2505 -143 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 -
Approbation de conventions

Après l'annulation de l'édition 2020 du fait de la crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire de cette manifestation un véritable soutien pour le secteur musical durement touché. Or, aux vues des dernières annonces du plan de déconfinement, les mesures sanitaires très restrictives ont remis en cause la tenue de la manifestation à sa date initiale : cette édition particulière de la Fête de la Musique n'a pu se tenir dans sa forme habituelle le 21 juin 2021. Afin de ne pas mettre en trop grande difficulté l'organisation des scènes par les porteurs de projets, d'augmenter les jauges du public pouvant assister aux concerts et de faciliter la gestion des conditions d'accès aux sites, la Ville de Lyon a décidé de reporter aux cinq week-ends du mois de juillet la programmation initialement prévue le 21 juin et ainsi prolonger la Fête de la Musique pour un « mois musical ».

Ainsi, vingt-cinq projets sont reprogrammés sur dix dates, sur des sites répartis dans les neuf arrondissements, permettant à tous les Lyonnais de bénéficier d'animations musicales dans des conditions de meilleure qualité. Afin de promouvoir la sphère artistique locale, la Ville de Lyon a fait réaliser sur mon initiative par notre chère Web Radio croix-roussienne « Les Enfants du Rhône » une playlist regroupant les productions musicales des artistes programmés. Cette « BO » est à disposition du grand public pour son écoute sur internet durant tout l'été, et a été diffusée, en partenariat avec les TCL tout au long de la journée du 21 juin dans les stations de métro de la ville. Merci à eux d'avoir accepté cette proposition au résultat plus que réjouissant.

En ce qui concerne notre arrondissement je vous propose d'approuver les subventions suivantes :

2430 euros pour Hard Fist qui jouera le 3 juillet au Parc de la Cerisaie

1500 euros pour Lerockepamort (Kraspek Mysik) qui jouera le 24 juillet, toujours à la Cerisaie

2025 euros pour Les Graines Electronique qui joueront le 23 juillet au Parc Popy

REMI ZINCK

Merci, est ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité

Enfin pour vous M Mecklenburg la délibération, 144. La dernière pour vous.

4-21-2507-144 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors !" 2021 -
Approbation de conventions

Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, des rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public, du 21 juin à la fin du mois d'août. Cette année parmi 270 candidatures nous avons porté une attention particulière accordée aux cachets artistiques, comme l'a précisé Loïc, c'était un des critères indispensable dans le processus de sélection, et afin que cette programmation soit également l'occasion d'un soutien à ce secteur durement touché par la crise. Compte tenu des incertitudes liées aux contraintes sanitaires cet été au moment de la préparation, la tâche a été si éprouvante que je ne peux me retenir de saluer ici les équipes de la direction des événements et de l'animation de la Ville de Lyon, et bien sûr les services de la Mairie du 4e, ainsi que les équipes artistiques des projets que j'ai sélectionnés. Je me réjouis de pouvoir ainsi finalement vous proposer sur notre arrondissement la programmation la plus dense de la Ville, avec 21 représentations cet été. Je vous dispense ici d'un égrainage fastidieux de l'ensemble de la programmation et vous invite à consulter le site de la Ville de Lyon où sont présentés les 150 événements qui auront lieu sur toute la Ville. L'augmentation de l'enveloppe accordée à l'édition 2021 me permet de vous présenter pour approbation 211 129 euros de subvention alloués aux porteurs de projets dont 24 705 pour le 4e arrondissement. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci M Mecklenburg. Pas de demande d'intervention ? Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vais passer au rapport 145 dont je suis le rapporteur.

4-21-2519-145 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 18 et 19 septembre 2021. Approbation d'une convention mixte

C'est la dixième édition de cette manifestation qui est un des plus grands rassemblements de sports de pagaie.

2 500 participants étaient présents durant les deux jours en 2019.

Pour cette nouvelle édition, l'accent sera mis sur le nettoyage de la rivière proposé à tous les participants avec valorisation des déchets récupérés.

Ce sera l'occasion de redécouvrir la Saône et le paysage de la croix-rousse de façon originale et ludique.

Je vous invite donc à voter favorablement.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité.

Je passe au rapport 146

4-21-2520-146 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 – Approbation d'une convention mixte

18ème édition de cette manifestation de randonnée urbaine qui permet à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, de parcourir des sentiers inédits et conçus en milieu urbain.

Il n'y a ni classement, ni chronométrage individuel.

En 2019, 6000 participants s'étaient adonnés à ces différents itinéraires.

Il y aura donc notamment une démonstration de vélos à stimuli électrique à destination des personnes en situation de handicap, en présence de nombreux athlètes paralympiques.

L'événement accueillera pour la troisième édition la randonnée solidaire Roulez pour Elles, une version cycliste de l'épreuve Courir pour Elles. Une partie du montant de l'inscription sera dédiée à la prévention contre les cancers féminins.

Pour toutes ces bonnes raisons je vous invite donc à enfourcher votre vélo les 4 et 5 septembre pour parcourir la ville en vélo. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non, donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité

Je passe au rapport 147

4-21-2470-147 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière

Depuis le début de la crise sanitaire, les services de la Ville assurent un suivi permanent de son impact sur les clubs.

Ce travail a permis d'identifier les associations dont la vitalité était menacée à court terme.

La Ville accompagne les sportifs amateurs, en déployant un dispositif d'aide à la reprise à destination des associations implantées à Lyon.

Ce dispositif, doté d'une enveloppe de 300 000 euros, vise à relancer une dynamique sur le territoire.

Une campagne de communication a été lancée aux clubs sportifs sur ce dispositif de soutien.

Un dossier de demande de subvention spécifique « d'aide à la reprise du sport amateur » a été mis en ligne le 20 avril dernier sur lyon.fr.

Enfin un courriel a été adressé aux 500 associations de sport amateur du territoire pour porter à leur connaissance l'existence du dispositif et les modalités pratiques pour y prétendre. Je vous renvoie au site internet pour voir l'ensemble des détails.

Pour ce dispositif municipal d'aide à la reprise, l'ensemble des subventions proposées représente une aide moyenne de 21 euros par adhérent-e perdu-e.

La subvention moyenne versée s'élève à 3 000 €

Pour le 4^{ème} arrondissement :

FC Croix Roussien Football 3 500 €

Lyon Croix Rousse Football 2 500 €

Comité Départemental Du Sport Adapté Du Rhône Métropole De Lyon 3000€

Lyon Savate 3000€

Stimul En Vie 2500€

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Cabot pour la délibération 148.

4-21-2458-148 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet : Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros – Exercice 2021

Merci M le Maire, cher.es collègues. Ce sont des délibérations centrées surtout sur des missions d'égalité et hospitalité. Cette première délibération que je porte est centrée sur les égalités hommes-femmes.

Vous le savez, cela n'a échappé à personne, la Ville de Lyon est fortement impliquée dans la lutte contre toutes formes de discrimination et œuvre à la promotion de l'égalité pour tous. Cette délibération porte sur des subventions à des associations, certaines récentes, et d'autres implantées depuis longtemps sur notre territoire, autour de 3 thèmes :

- L'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, les stéréotypes, préjugés et représentations, la promotion de la diversité ;

- La promotion et l'amélioration des droits des femmes, l'égalité femmes-hommes, l'amélioration quotidienne de la vie des femmes, des couples et des familles ;

- Une mobilisation aux côtés des personnes en situation de handicap pour créer les conditions favorables à une accessibilité, une inclusion urbaine et sociale réussie, un épanouissement en pleine autonomie.

Certaines associations sont concernées par cette subvention.

Pour le premier thème, la promotion de l'égalité femmes-hommes nous avons 16 associations dont notamment :

le Centre d'Information Sur les Droits des Familles du Rhône

Filactions

Femmes Cinéma Egalités qui organise cette année sa 2^e édition du festival qui valorise les femmes réalisatrices

Passerelles

Le Mas etc.

Pardonnez-moi de ne pas toutes les nommer, nous avons 16 associations pour un montant de 106 000 €.

23 associations qui vont travailler pour la lutte contre les discriminations et les droits des citoyens, où l'on retrouve, le centre LGBTI, Regard Sud, la LDH, et aussi le CIMADE, et Terres d'Ancrage qui reçoit cette année sa première subvention. Il y a aussi l'Observatoire International des Prisons, la Fondation Armée du Salut etc. pour une subvention globale de 137 000 €.

3^{ème} axe, les associations centrées autour des handicaps et de l'accessibilité, au nombre de 24, comprenant l'ADAPI, une Souris Verte, sur notre territoire le Cercle Lyonnais des Sourds, entre autre, et là pour une somme de 85 200 €.

Donc la 1^o tranche pour 2021 est de 328 200 €, pour mémoire elle était de 387 975 € pour 2019, et 381 650 € pour 2020. Je vous fais remarquer que ce n'est qu'une première tranche. Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK

Merci Mme Cabot. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Mme Pellet je vous en prie.

ANNE PELLET

Je voulais souligner que sur ce sujet difficile, l'égalité femmes-hommes, je suis contente de retrouver des associations qui font un boulot formidable, comme le CIDFR, comme le (...inaudible) dont on ne parle pas assez parce que les mutilations sexuelles sont graves et elles existent. Et puis d'autres associations que je vois passer qui sont vraiment intéressantes. Merci d'agir pour elles.

REMI ZINCK

Merci Mme. M Rigaud ?

LOIC RIGAUD

Oui M le maire. Merci de me donner la parole. C'était juste pour signifier que je n'allais pas prendre part au vote sur ces délibérations étant membre du conseil d'administration d'une association qui doit obtenir une subvention.

REMI ZINCK

Merci d'y avoir pensé et de l'avoir noté. En effet, on ne vous comptera pas. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient, hormis M Rigaud pour des raisons de conflit d'intérêts.

C'est adopté à l'unanimité des votants. Il faudra modifier le PV.

LOIC RIGAUD

Je ne prends pas part au vote plutôt qu'une abstention.

REMI ZINCK

Tout à fait, on va modifier le PV pour prendre en compte ce vote particulier.

Pour le rapport 149, Mme Cabot c'est à vous.

4-21-2452-149 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet : Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206 618 euros

Nous venons de passer 18 mois éprouvants, et nous faisons tous le même bilan qu'aujourd'hui, sans pour autant relâcher notre vigilance quant au risque sanitaire, nous devons nous pencher avec bienveillance et efficacité sur 3 thèmes :

- 1) la souffrance psychique, accentuée par la crise que l'on vient de vivre. Cela n'a pas échappé à la Ville de Lyon, qui a créé dans chaque arrondissement un Conseil local de Santé Mentale, lieu de concertation et de coordination entre élu.es, personnels de santé, usagers, aidants et partenaires locaux. La Ville de Lyon veut aller plus loin, en soutenant les structures qui accompagnent les professionnels, qui assurent la prévention auprès des personnes en difficulté psychique, notamment les jeunes, et qui travaillent en réseau sur la problématique de santé mentale.
- 2) Addiction et toxicomanie : le nombre de consommateurs de drogues est fort élevé, surtout chez les jeunes, avec les comportements et pratiques excessives associées. Nous voulons travailler surtout sur la prévention, et les risques, auprès des jeunes, en accompagnement des familles, la sensibilisation aux abords des lieux de convivialité, et donc arriver à une diminution des risques.

- 3) Troisième axe, le dernier pas le moindre, concernant le VIH, et globalement toutes les IST, en dépistant, informant et sensibilisant, visant les publics vulnérables, et en renforçant l'accompagnement des malades et des familles, en concertation bien sûr avec l'ARS.

Pour la santé mentale, les subventions sont de 120 628 € pour 8 associations

Pour la lutte contre les addictions, 16 000 € pour 4 associations.

Pour la lutte contre les IST, 69 990 € pour 9 associations.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce rapport ? Je n'en vois pas donc je vais le mettre aux voix.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

C'est donc adopté à l'unanimité.

Il vous reste Mme Cabot la 150.

4-21-2404-150 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

C'est une délibération pour l'octroi de subvention à des associations pour des projets annuels, ou des actions ponctuelles, dans le but de rompre l'isolement des personnes âgées, qu'elles soient à leur domicile ou en résidence, dans une démarche de partage, d'échange, avec des personnes extérieures d'âges ou d'horizons différents.

Il y a du service d'aide à domicile, 5 associations, les foyers restaurants (3), des associations qui permettent le développement de réseaux (8), des animations par rapport à la santé (24), et sur notre territoire, nous retrouvons le Sourire des Aînés, l'amicale Résidence Hénon-Canut, la Légumerie, Cart'à chanter, l'association RTT qui travaille beaucoup sur notre territoire mais qui est sur le 1^{er} pas très loin, la Kafet' ô mômes.

Je parlerai également de l'association Tim et Colette, dans le 2^{ème} arrondissement, impliquée plus particulièrement dans l'habitat intergénérationnel, d'une part parce que j'ai vu la pièce de théâtre qu'ils programmaient et qui est quand même très intéressante sur l'habitat intergénérationnel et que nous allons essayer de faire venir sur notre territoire.

Il faut savoir que 800 étudiants seront dans en état de précarité à la rentrée. Et si on pouvait vraiment travailler sur cette aide et cet habitat intergénérationnel, cela serait une grande avancée pour nos aînés et pour nos étudiants.

Je vous demande d'approuver cette délibération qui accorde une subvention de 377 760 €, avec une autorisation de signer une convention de financement pour 7 associations pour lesquels le montant de la subvention 2021 sera égal ou supérieur à 23 000 €.

Je vous remercie

REMI ZINCK

Merci Mme Cabot. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions. Mme Pellet allez-y je vous en prie.

ANNE PELLET

Je voulais juste faire un sourire pour Ciné Collègue, parce que c'est une association qui existe depuis assez longtemps, qui a une présidente qui est très dynamique et qui a créé cette pièce en effet il y a 26 ans. Elle a eu du mal à la faire exister mais elle y est arrivée quand même dans quelques arrondissements et je suis très contente parce que cette pièce est intemporelle, elle est touchante et explique bien le lien intergénérationnel, comment les générations se complètent. Devant la pénurie de logement que nous risquons de connaître, il faut soutenir, parce qu'il y a vraiment une dynamique dans cette association qu'on a envie d'encourager. Donc je suis ravie que vous preniez la suite en allant encore plus loin sur ce mandat.

REMI ZINCK

Merci Mme Pellet. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de paroles ? Non. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vais passer au rapport 151 qui est la question habituelle que pose le Maire d'arrondissement au Maire de Lyon lors du Conseil Municipal. Lors du prochain conseil municipal nous avons choisi de poser une question en lien avec la jeunesse. Je vais vous lire la question avant le vote.

4-21-151 : Rapporteur REMI ZINCK

Objet : Question – Conseil Municipal – Accompagnement de la jeunesse 4^{ème} arrondissement.

Question de la MA4 au CM Lyon de juillet : la jeunesse

« Ainsi qu'en témoigne leur forte présence dans les associations d'aide alimentaire, les jeunes sont les premières victimes de l'impact économique et social de la crise sanitaire. Depuis le début de notre mandat, nous nous efforçons d'engager une politique en faveur de la jeunesse à l'échelle du 4^{ème} arrondissement :

- avec l'aide de l'association GAELYS, nous avons organisé deux distributions de dons à destination des étudiants et des jeunes précaires ;
- le 15 juin dans la salle de la Ficelle, un forum emploi ;
- le 23 juin, un CICA lui a été consacré, il a été l'occasion d'inviter un responsable de l'association d'éducateurs de rue Sauvegarde 69 ;
- le 26 juin, sur notre stand mensuel implanté sur le boulevard de la Croix-Rousse, un temps d'informations sur le thème de la jeunesse ;

- enfin, quotidiennement, nous intensifions le partenariat avec les structures d'éducation populaire, le centre social, la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, Kafet' ô mômes, la PESD, avec les clubs via l'OFFISA, et avec notre si riche tissu associatif, avec les organisations caritatives et sociales.

- Pour finir, nous envisageons de dédier à la jeunesse, un clos bouliste situé derrière le théâtre de la Croix-Rousse. Il sera à terme un lieu de passage, de brassage et d'ancrage pour les jeunes.

Nous avons pu le constater à notre échelle, le constat est inquiétant : Arrêt de CDD, mise au chômage, blocage des missions d'intérim ou saisonnières, report des stages, baisse du nombre de contrats d'apprentissage, liste à laquelle on peut ajouter rupture scolaire, rupture d'études, chômage, conduites à risque, désœuvrement.

L'accès à l'information pour les jeunes est un enjeu fort. Le constat est fait depuis 20 ans que les jeunes n'accèdent pas assez à l'information qui les concerne, les lieux qui peuvent leur offrir des ressources pour bâtir leur avenir sont assez méconnus. A cela s'additionne un taux élevé de non-recours aux droits. Il est donc important de communiquer sur les portes d'entrée essentielles d'information et de soutien aux jeunes.

Offrir à notre jeunesse une politique à la hauteur des besoins nécessite une politique active et ambitieuse portée par la Ville de Lyon. C'est pourquoi M. le maire, après avoir partagé nos inquiétudes avec l'ensemble du Conseil municipal, nous souhaiterions connaître les engagements de notre Ville pour sa jeunesse. »

Voilà donc la question que je souhaite poser lors du prochain Conseil municipal à M le Maire de Lyon. S'il y a des demandes d'interventions ? Non, donc je vais mettre cette question, ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité.

C'est donc la question que je poserai prochainement.

Nous arrivons maintenant aux questions diverses. Nous avons deux questions, deux demandes. Une de Mme Palomino et une de Mme Pellet.

Mme Palomino je vous en prie c'est à vous.

SYLVIE PALOMINO

Merci M le Maire. Ecoutez ma question va faire un peu le lien entre ce qu'a pu aborder M Rigaud en évoquant l'éducation populaire et cette question d'arrondissement sur la jeunesse.

Je voulais savoir si vous aviez, étant donné que le conseil de la Métropole a voté ce début de semaine la dénonciation du contrat de Vinci sur la future construction qui était prévue. Il va y avoir un nouveau projet. Je voulais savoir si vous aviez plus d'éléments sur la future localisation de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse. Où en êtes-vous dans les négociations Métropole-Ville ?

REMI ZINCK

Je vous remercie de votre question. Je comprends que vous soyez attachée à ce projet que vous avez longtemps porté sans jamais pouvoir le faire aboutir. Je ne désespère pas d'obtenir la promesse que nous avons faite aux électeurs et électrices du 4^{ème}, en annonçant prochainement le transfert au cours du mandat, et je l'espère parce que cela dépend de la construction du bâtiment qu'il va y avoir sur le tènement encore occupé par l'ancien collègue Maurice Scève, le transfert de la MEJ.

Pour vous répondre sur les aspects techniques en effet, il y a eu la dénonciation du contrat avec Vinci, le choix d'un nouvel opérateur, différents scénarios techniques pour arriver à construire ce bâtiment et la demande de la Métropole sur le nombre de m² qu'on souhaiterait pouvoir attribuer à la MEJ. Cela a été en discussion, il y a aussi une discussion de financement, parce que nous ne souhaitons pas vendre du bâti existant pour financer cette construction. Le nombre de m², le financement, l'organisation à terme, tout cela est encore à finaliser. On arrive à la fin. Probablement qu'au futur conseil, je ne sais pas quand il aura lieu, probablement à la rentrée, je pourrai vous faire une annonce officielle et peut-être retentissante. Une bonne surprise est probablement annoncée à l'issue de ces différentes constructions techniques, administratives sur ce projet Maurice Scève. Prochainement Mme Palomino.

SYLVIE PALOMINO

Si vous me le permettez je voulais reprendre la parole suite à votre remarque. Simplement pour vous dire que le projet allait aboutir mais que nous avons vécu le même drame que vous êtes en train de vivre sur l'arrondissement. C'est-à-dire deux ans où effectivement les mineurs isolés ont été sur le site et ils n'ont pas permis de faire avancer la démolition, les travaux, la construction. Je voulais juste préciser cela parce que je veux bien que vous ayez ce discours-là mais il ne faudrait peut-être pas trop déformer les choses. Le projet était abouti et nous allions travailler sur le terrain avec le président de la MEJ, avec les différents acteurs, avec la Ville de Lyon et la Métropole pour aboutir à ce projet. Je voulais juste que les Croix-Roussiens entendent que ce n'est pas tout à fait comme cela que les choses se sont passées. Merci.

REMI ZINCK

C'était en effet un projet abouti depuis 10 ans on va dire.
Mme Guitard.

ALINE GUITARD

Excusez-moi M le Maire, mais je voulais réagir à ce qu'a dit Mme Palomino. Parce qu'en introduction de ce conseil d'arrondissement vous avez précisé combien la Ville vient de s'impliquer dans la gestion du dossier. Combien l'arrondissement aussi c'est impliqué. On peut dire aussi que même si sur le dernier dossier la Métropole n'a pas été à la hauteur, en revanche pour l'évacuation de Maurice Scève elle l'a été. Les solutions qu'elle a trouvées auraient très certainement pu être trouvées précédemment s'il y avait une volonté politique de le faire. Si le président de la Métropole de l'époque l'avait voulu. On ne peut pas toujours dire que c'est la faute de l'installation des migrants si les projets sont repoussés.

SYLVIE PALOMINO

(Inaudible) On est tout à fait d'accord, merci.

REMI ZINCK

Vous n'aviez pas fini Mme Guitard, vous avez fini ?

ALINE GUITARD

Mme Palomino a parlé en même temps que moi. Juste c'était pour préciser que parfois c'est la volonté politique qui manque. Si le squat Maurice Scève a duré aussi longtemps c'est parce qu'il n'y avait pas de volonté politique de la Métropole de trouver une solution humaine pour ces jeunes, solution qui a été trouvée assez rapidement durant les premiers mois du mandat.

SYLVIE PALOMINO

Je crois qu'il faut arrêter les mensonges. Merci beaucoup.

REMI ZINCK

Merci Mme Guitard d'avoir rappelé des éléments factuels.

Une autre question, c'est celle de Mme Pellet. Mais j'ai peut-être répondu en partie. Alors excusez-moi si je vous ai peut-être, excusez-moi l'expression, coupé l'herbe sous le pied. L'herbe du square un moment. Très mauvais jeu de mot, mais peut-être avez-vous modifié votre question ou peut-être avez-vous une demande d'information complémentaire ? Je vous laisse la parole si vous voulez bien entendu vous exprimer.

ANNE PELLET

En effet M le Maire, ma question portait sur une question que se pose tous les habitants de la Croix Rousse aujourd'hui quand ils passent rue Hénon sur le fameux squat qu'on a tous constaté. Je vous remercie d'avoir bien commencé à répondre et surtout de nous avoir donné des éléments très factuels avec régulièrement des actions pour essayer d'améliorer au mieux cette situation. C'est bien sûr des situations qui appellent à beaucoup d'humilité et d'humanité. Je dirais humilité parce que on ne sait pas ce que cela va donner dans le temps et sans dire que cela prend autant de temps que pour Maurice Scève qui n'était pas forcément évident à traiter quand même, j'apprécie que pour l'instant ce dossier soit traité, avancé, même si on peut toujours craindre que cela continue parce qu'il y a un problème de migrants qui est énorme.

On sait qu'ils en arrivent de plus en plus malheureusement, tellement leurs situations sont difficiles, notamment en Afrique. Il va falloir qu'on ait une réflexion pour savoir comment les accueillir et gérer. Comment faire pour que certains puissent repartir chez eux avec des soutiens. Parce qu'idéalement on ne peut pas forcément accueillir tout le monde.

C'est très complexe comme situation.

Je voulais vous remercier pour vos actions. J'ai noté qu'il y avait eu un petit manque de fluidité avec la Métropole et que vous aviez dû vous en sortir par vous-même, aidé du maire

de Lyon. Visiblement avec la Métropole, ce n'est pas toujours évident déjà sur ce genre de sujet et aussi avec l'Etat qui partage bien évidemment la responsabilité puisque la Métropole si je me souviens bien a la responsabilité de mineurs isolés et l'Etat des autres. Et je pense qu'il n'y avait pas que des mineurs isolés. En tout cas, il n'y a pas que des mineurs isolés dans les personnes qui sont là et parfois ce n'est pas facile de connaître leurs âges. La question serait plus de nous tenir au courant parce qu'on en a besoin. Il se dit beaucoup de choses et du n'importe quoi. En faisant du factuel, cela nous permet de voir où on en est et de venir interpeller Mme Cabot qui est notre élue à la Métropole sur ce sujet, puisque de toute façon, ce sujet il reviendra par le biais de la Métropole. Savoir exactement ce qui est prévu, parce là on a des situations pour l'instant sécurisées, sanitaires, humainement, mais dans l'avenir si vous avez des informations, je pense que tout le monde sera content de les avoir.

REMI ZINCK

Merci de votre intervention. En effet, j'ai souhaité vous faire un retour factuel à l'occasion de ce conseil puisque c'est une parole officielle et cela permet aussi aux élu.es de pouvoir s'exprimer à leur tour, poser des questions ou intervenir. Voilà ce que vous venez de faire.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? M Rigaud. Allez-y je vous en prie.

LOIC RIGAUD

Oui M le Maire. Merci de me donner la parole. Cela sera très bref. C'était juste pour vous féliciter et nous féliciter collectivement pour l'action qu'on a pu mener. Et surtout, vous l'avez dit en introduction, remercier les habitant.es pour leur mobilisation et la solidarité dont ils ont fait preuve pendant ces quelques semaines auprès des jeunes migrants. Heureusement leur situation précaire en extérieur a pu arriver à terme assez rapidement au regard du précédent qu'il y avait sur l'arrondissement. On pourrait dire que ce n'est pas comparable effectivement. Il y avait plus de 200-300 jeunes sur Maurice Scève, mais au commencement, ils n'étaient pas 300, ils étaient 10 ! A ce moment-là, j'en faisais partie, on passait des nuits dans un gymnase dans le 1^{er} arrondissement auprès d'eux. On interpellait chaque jour la Métropole de l'époque sur la nécessité d'intervenir pour ces jeunes. En effet, à l'époque, ils étaient à la rue. Il y a eu cette fois-ci, une action qui a été rapide de la part de la mairie de Lyon pour trouver une solution. Une solution par contre sur le court terme. Il faut aussi faire attention à l'autosatisfaction et espérer que la Métropole rentrera dans son rôle pour ces jeunes et pour les prochains en leur permettant jusqu'à la reconnaissance ou la non reconnaissance de leur minorité de les prendre en charge au niveau de l'hébergement parce que c'est bien cela dont il s'agit. Et espérer pour les prochains, que l'Etat aussi, pour ceux qui ne sont pas reconnus mineurs ou qui sont majeurs, trouvera des solutions d'hébergement pour les prochains comme vous l'avez dit. Je vous remercie.

REMI ZINCK

Merci M Rigaud. Mme Cabot ? Allez-y je vous en prie.

MARIE AGNES CABOT

Merci M le Maire. Je voudrais juste faire une intervention assez rapide, Mme Pellet l'a noté, en tant que conseillère métropolitaine, ayant comme délégation les solidarités internationales, c'est vrai que M le Maire et moi-même et ainsi que d'autres, nous sommes allés plusieurs fois sur le square et je crois que la Ville de Lyon a fait beaucoup sur cette première intervention. Je pense que le problème est complexe et que la Métropole a fait beaucoup pour l'évacuation du collège Maurice Scève. Vous l'aviez dit, beaucoup tout au long de l'hiver également pour les mineurs et je crois que c'est aussi à l'Etat de pouvoir intervenir et de prendre sa part dans cette aventure humaine. Il serait bien que la Ville et la Métropole ne portent pas toute la responsabilité de ce fait. Mais en tant que conseillère métropolitaine et en lien avec la Ville de Lyon et l'arrondissement, je vais faire au mieux pour servir de « trait d'union » on va dire. C'est un sujet tellement sensible. Je trouve que l'intervention de notre Maire en début de conseil était tout à fait claire, factuelle, parfaite, mais c'est un sujet tellement sensible que je crois qu'il faut qu'on prenne le temps et qu'on y aille doucement sans oublier l'Etat. Merci.

REMI ZINCK

Merci Mme Cabot. S'il n'y a pas d'autres interventions nous allons pouvoir lever la séance. Je lève la séance. Ah, Mme Pellet, à vous de lever la séance, in extrémis.

ANNE PELLET

Juste pour la prochaine séance, je n'ai pas trouvé dans mes mails les dates. Est-ce qu'elles sont parues ? Je ne les ai pas vues passer. Je voulais savoir quand est ce que l'on se retrouve en prochain conseil d'arrondissement.

REMI ZINCK

Je n'ai pas la date en tête. En septembre. C'est le 15 septembre me dit-on. C'est en septembre que vous aurez la convocation.

Pas d'autres questions ?

Je lève la séance et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.